



## ACHAT DES ACTIONS OU DES ACTIFS LES RÉPERCUSSIONS À PRENDRE EN COMPTE

À l'occasion du rachat d'une compagnie, il est primordial de bien préparer son projet afin de cibler efficacement les entreprises intéressantes, mais l'acheteur a aussi intérêt à savoir rapidement s'il va faire une offre pour les actions ou bien pour les actifs de la compagnie. **Il doit être conscient des conséquences de ces deux types d'achat avant d'entreprendre toute négociation.**

Si la finalité semble être la même dans les deux cas, c'est-à-dire la propriété des différents éléments, les répercussions juridiques et fiscales diffèrent largement selon que l'on choisit d'acheter les actions ou les actifs de la compagnie convoitée.

### L'ACHAT DES ACTIONS

Dans ce cas, l'entreprise ne subit pas de modifications, car il y a seulement un changement d'actionnaires. Par conséquent, les créanciers ne perdent aucun droit et peuvent poursuivre leurs relations avec la compagnie comme d'habitude. Les contrats signés par l'entreprise ciblée demeurent en vigueur malgré la passation des pouvoirs du propriétaire à son successeur, et les ententes devront être honorées dans la majorité des cas.

Cependant, il peut exister des restrictions à certains transferts. Certains contrats, notamment les baux, les prêts bancaires et les conventions d'actionnaires, restreignent le droit des actionnaires de vendre leurs actions sans avoir obtenu préalablement l'accord de certains créanciers (banques, partenaires commerciaux, etc.)

L'achat des actions d'une entreprise nécessite une grande prudence, et l'acheteur doit s'assurer que la vérification au préalable est bien menée. Cela permet d'éviter ou de réduire les mauvaises surprises telles que des créances non enregistrées ou des impôts impayés, des litiges ou des poursuites non déclarés qui devront être payés dans le futur.

Il faut souligner que le propriétaire-vendeur préférera vendre les actions, car il profitera de l'exemption de 500 000 \$ du gain en capital pour les actions des petites entreprises. Cette exemption est disponible en cas de vente d'actions, mais n'est pas permise dans le cas où une entreprise vend ses actifs.

### L'ACHAT DES ACTIFS

Contrairement à l'achat des actions, l'achat des actifs a un effet important sur la vie de l'entreprise, car l'entité juridique ne sera pas la même. Une nouvelle compagnie, dans laquelle les actifs vont être transférés, va être créée.

L'acheteur fera une offre sur tout ou partie des actifs de la société, et ne sera pas lié par les contrats signés par l'entreprise, le vendeur ayant la charge de solder ses créances. Cependant, il est nécessaire de faire une vérification au préalable afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impôts impayés, que les taxes locatives ont été dûment acquittées auprès de la ville, ou que les biens achetés ne sont pas grevés par une hypothèque.

Ce type d'achat est intéressant pour le successeur, car il peut déduire fiscalement la valeur marchande des investissements en immobilisation au moyen de l'amortissement, alors que, dans le cas d'un achat d'actions, l'acheteur ne peut déduire fiscalement les amortissements que sur la base de la FNACC<sup>1</sup>.

### CONCLUSION

On peut voir que parmi ces deux options, l'une est favorable au vendeur, car il bénéficie d'une exonération de 500 000 \$, et l'autre est favorable à l'acheteur, car il n'est pas lié par les anciennes dettes et bénéficie d'une base d'amortissement plus grande. Par conséquent la négociation va jouer un grand rôle, et les intérêts opposés devront donner lieu à des solutions intermédiaires et équitables pour les deux parties. •

Denis Karpicek, MBA, Post-MBA  
denis@karpicek.net

Denis Karpicek est consultant senior en finance corporative pour G4 SOLUTIONS. Son champ de compétences couvre les différentes situations et problématiques reliées à la relève des dirigeants de PME, au financement et à l'évaluation des entreprises. Il est candidat CGA et membre étudiant à l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

1. Fraction non amortie du coût en capital.

## L'ORDRE DU MARCHÉ, UN ORDRE DE FÉODALITÉ

*Pour nous faire voir la face cachée des problèmes contemporains, les professeurs Léo-Paul Lauzon et Michel Bernard, tous deux de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM ont accepté de partager cette chronique pour la prochaine année.*

En état de libéralisme économique, dans l'état de profonde division des tâches et des savoirs que nous vivons, celui qui veut s'enrichir doit rendre service à autrui; il en résulte un ordre. Ça c'est le rêve... en réalité nous assistons à une reféodalisation du monde. Jean Ziegler<sup>1</sup>, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, observe plutôt cette reféodalisation du monde qui s'opère par la soumission progressive des peuples aux grandes compagnies privées.

Les 500 plus grandes sociétés capitalistes transcontinentales contrôlent aujourd'hui 52 % du PIB mondial<sup>2</sup>. Elles proviennent à 58 % des États-Unis et contrôlent des richesses supérieures aux 133 pays les plus pauvres du monde. L'unique moteur de ces nouveaux féodaux est l'accumulation des profits les plus élevés possibles dans le temps le plus réduit. Ensemble, elles n'emploient que 1,8 % de la main-d'œuvre mondiale. Dans un marché de l'emploi en décroissance du fait des révolutions technologiques, leur chantage à la délocalisation est particulièrement efficace. En 7 ans, les cent plus puissantes transnationales ont augmenté leurs ventes de 44 % alors que leur personnel n'augmentait que de 21 %.

Le Rapport sur l'Insécurité alimentaire dans le monde de la FAO prouve qu'en 2003, l'agriculture mondiale aurait pu nourrir sans problème 12 milliards d'êtres humains alors que nous étions 6,2 milliards. La planète croule sous les richesses. La rareté des services, des capitaux, des biens, les brevets sur le vivant, les plantes et les animaux génétiquement modifiés, tout est sciemment organisé dans le but de maximiser les profits. Des centaines de milliers de mères voient leurs enfants mourir dans leurs bras alors qu'elles sont entourées d'océans privés de cannes à sucre, de caféiers, de soya contrôlés par les trusts agroalimentaires. Plus de 10 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent annuellement de sous-alimentation, d'épidémies, de pollution des eaux et d'insalubrité. En 2004, 841 millions de personnes «avaient été rendues invalides des suites d'une sous-alimentation grave et chronique<sup>3</sup>.» Les dépenses d'armement de tous les États du monde ont dépassé 1 000 milliards \$ en 2004 (dont 47 % par les É.-U.) alors que seulement 80 milliards \$ annuels pendant 10 ans permettraient de garantir à tout être humain l'accès à une nourriture adéquate, à l'eau potable, à l'éducation de base...<sup>4</sup> Les multinationales n'ont jamais hésité à s'appuyer sur les dictatures militaires comme celle qui a duré de 1964 à 1985 au Brésil.

Le marché des pesticides rapporte 28 milliards \$ par an mais 80 % de ce marché est dominé par sept sociétés (Aventis, Monsanto, Pioneer...). Trente compagnies dominent le commerce mondial des céréales. En 1990, les consommateurs du monde avaient utilisé 30 milliards \$ de café apportant 11 milliards \$ aux pays exportateurs. En 2004, il s'était consommé 70 milliards \$ de café mais seulement 5,5 milliards \$

sont allés aux revenus à l'exportation des paysans cultivateurs... Les grains de café quittent à 94 % les pays producteurs sans être encore torréfiés. En 2004, cinq compagnies ont acheté 44 % de la production mondiale dont Nestlé avec ses 511 usines organisées en *profit centers*. Aussi, parmi elles, Sara Lee, Proctor and Gamble, Kraft (propriété de Philip Morris). Malheur aux pays comme l'Éthiopie dont le principal produit d'exportation est le café: depuis 3 ans, les multinationales ont fait baisser les prix payés aux petits producteurs; «par millions, les familles paysannes se disloquent ou se réfugient dans les bidonvilles des agglomérations, errent sur les routes, périssent lentement<sup>5</sup>.»

Il y a 40 ans, la dette extérieure cumulée des 122 pays du tiers-monde s'élevait à 54 milliards \$; elle est de plus de 2 000 milliards \$ aujourd'hui. La dette et la faim sont les deux mâchoires du piège. La planète compte aujourd'hui plus de 1,2 milliard d'êtres humains végétant dans un dénuement extrême, avec moins d'un dollar par jour, tandis que 1 % des habitants les plus riches gagnent autant d'argent que 57 % des personnes les plus pauvres de la terre. Le Brésil est l'un des principaux exportateurs de céréales (soja, etc.) mais des dizaines de millions de ses habitants sont en permanence sous-alimentés.

On parle de féodalité en se référant à une époque où une classe d'aristocrates pouvait affamer le reste de l'humanité au nom de leur supériorité naturelle. Une aristocratie marchande a remplacé l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale. Ils se sont trouvés une forme de rapport au monde qui leur permet de dominer au nom d'un processus soi-disant objectif. «Aujourd'hui, de nouvelles féodalités se sont constituées, infiniment plus puissantes, plus cyniques, plus brutales et plus rusées que les anciennes<sup>6</sup>.» Le capitalisme prospère du garrot de la dette posé aux cous des pays de l'Afrique, de l'Amérique Latine, de l'Asie. La Deutsche Bank pourrait sauver des dizaines de millions de personnes en renonçant à une partie de ses créances, mais elle se placerait en situation défavorable face au Crédit Suisse ou la Chase Manhattan... alors que plus elle se conduit en prédateur féroce et cynique... plus le retour sur investissement s'accroît. •

Michel Bernard, M.A. (philo) MBA, CMA, professeur à l'École des Sciences de la Gestion (sciences comptables), professeur associé à la Chaire d'Études Socio-économiques, UQAM

1. ZIEGLER, Jean, *L'empire de la honte*, Fayard, 2005.
2. La CNUCED inventorie 85 000 multinationales (critère: présence dans plus de 5 pays à la fois). Idem. p 241.
3. ZIEGLER, op. cit., p. 117
4. Idem., p. 53
5. Idem., p. 257
6. Idem., p. 35

**EXCELLIA**

RECHERCHE DE CADRES  
COACHING EXÉCUTIF  
PERFORMANCE  
ORGANISATIONNELLE

1010 de La Gauchetière Ouest  
Place du Canada, bureau 1150  
Montréal QC H3B 2N2  
514.397.1330  
www.excellia.ca